

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2023\_074**

**MODIFICATION D'UN MEMBRE  
DANS UNE COMMISSION**

Séance du 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 15 juin à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 9 juin 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 9 juin 2023.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	33	41
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
<b>A L'UNANIMITÉ</b>
Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :  
*Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Pierre de PONCINS, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL (suppléant de Hubert DELALANDE), Jean DUVAL, Philippe GAUTIER, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Lysiane LEDUC DRÉAN, Sylviane LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Jean-Luc VERET.*

Ont donné pouvoir :

*Vincent DAUCHY donne pouvoir à Thierry OZENNE.  
 Sandrine GARÇON donne pouvoir à Didier COUILLARD.  
 Jean-Daniel LECOURT donne pouvoir à Marie-France BOUVET-PENARD.  
 Marie-Claire LAURENCE donne pouvoir à Colette ORIEULT.  
 Virginie SARTORIO donne pouvoir à Alain COUZIN.  
 Fabien TESSIER donne pouvoir à Geneviève SIRISER.  
 Agnès THOMASSET donne pouvoir à Sylvie LEBUGLE.  
 Richard VILLECHENON donne pouvoir à Christian GUESDON.*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 13 avril 2023 est adopté à l'unanimité*

**DEL2023\_074 : MODIFICATION D'UN MEMBRE DANS UNE COMMISSION**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;
- Vu la délibération n°DEL2020\_44 du 29 juillet 2020 créant les commissions thématiques et fixant le nombre de membres,
- Vu l'avis favorable du Bureau en date du 8 juin 2023.

Considérant la notification de la commune de Vendes.

Considérant que la modification ne modifie pas la représentation des communes.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**DIT** que Monsieur Michel BREHIN représente la commune de Vendes au sein de la commission aménagement du territoire (PLUi) et gens du voyage, en remplacement de Madame Véronique JULIENNE.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN